



# AGRICULTURE BIO : OFFRIR DES PRODUITS DE QUALITÉ

par Nicola Love, Dora Mészáros et Miguel de Porrás

Deux instituts de recherche ont découvert que si la moitié de l'activité agricole de l'UE passait au bio d'ici à 2030, les émissions de gaz à effet de serre diminueraient de 12 à 14 %.

Des preuves scientifiques solides attestent des effets positifs de l'agriculture biologique sur l'environnement, notamment au travers de l'accroissement de la biodiversité, de l'atténuation du changement climatique et de l'amélioration de la qualité de l'eau. Les Européens sont parmi les plus grands consommateurs de produits bio. L'Europe a par ailleurs élaboré de nombreuses réglementations et politiques pour le secteur, ce qui lui confère un rôle de chef de file en la matière sur la scène mondiale. Il est déjà reconnu que l'agriculture biologique constitue un ensemble de pratiques permettant de produire davantage de biens publics environnementaux.

L'agriculture biologique est un système qui repose sur des interactions positives avec le paysage, la diversification agricole, la polyculture, la rotation des cultures, les cycles nutritifs et de matières organiques clos, ainsi que les végétaux fixateurs d'azote. Contrairement à certaines idées reçues, de solides preuves scientifiques attestent des effets positifs de l'agriculture biologique sur l'environnement, notamment au travers de l'accroissement de la biodiversité, de l'atténuation du changement climatique et de l'amélioration de la qualité de l'eau. Le secteur est en plein essor dans l'UE : le bio y était cultivé sur 12,1 millions d'hectares et représentait un marché de 30,7 milliards d'euros en 2016, soit plus de 36 % du

marché biologique mondial. Les Européens sont parmi les plus grands consommateurs de produits bio et ils constituent un véritable moteur pour le développement du secteur.

L'Europe est à la pointe dans le domaine de l'élaboration de politiques et de réglementations en la matière. En 2018, l'Union européenne a publié un nouveau règlement sur la production biologique. Ce règlement, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2021, aura des répercussions diverses sur les agriculteurs, les détaillants, les négociants et les organismes d'inspection du secteur. Même s'il reste beaucoup de questions sur sa mise en œuvre, l'aboutissement à un accord sur ce règlement complexe est

déjà un signe de l'importance que revêt l'agriculture biologique pour les gouvernements des pays européens.

Outre ce règlement, il existe de nombreuses autres réglementations, directives, décisions, recommandations et politiques qui ont un effet sur le développement du bio. La politique agricole commune (PAC), actuellement en renégociation, joue un rôle de premier plan à cet égard. Cette étape constitue une excellente occasion de concevoir, dans le cadre de plans stratégiques nationaux, des instruments et des mesures incitatives pour les agriculteurs qui produisent des biens publics environnementaux. Ces plans devraient inclure les « programmes écologiques » récemment

proposés, qui prévoient des paiements dans le cadre des deux piliers de la PAC – les aides directes et le développement rural – pour les agriculteurs qui adopteraient volontairement des pratiques aux effets positifs sur l’environnement.

L’agriculture biologique est déjà reconnue comme un ensemble de pratiques permettant de produire des biens publics environnementaux, tels que l’amélioration de la biodiversité, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la diminution de la pollution. Des études montrent que l’agriculture biologique permet d’accroître de 30 % la diversité des espèces, et que les insectes et les végétaux prolifèrent davantage dans les champs biologiques que dans les exploitations conventionnelles, avec des répercussions positives sur les populations d’oiseaux. Dans les sols, où les vers de terre et la diversité microbienne jouent un rôle important tant pour les récoltes que pour la stabilité structurale, l’agriculture biologique est bien plus bénéfique que les pratiques conventionnelles. Il est également prouvé que cette biodiversité souterraine peut avoir des répercussions significatives sur le taux d’infiltration d’eau dans les prairies permanentes au bout d’au moins dix ans

d’agriculture biologique, et que ce niveau d’infiltration plus élevé au niveau des bassins versants peut réduire de 30 % les pointes de crue dans les pays à risque.

Il existe par ailleurs de nombreuses études qui mettent en lumière la contribution potentielle de l’agriculture biologique à l’adaptation au changement climatique et à son atténuation. Une étude réalisée par l’Institut de recherche de l’agriculture biologique (FiBL) et l’International Federation of Organic Agriculture Movements (IFOAM-EU) révèle que si 50 % de l’agriculture était biologique en 2030, les émissions de gaz à effet de serre pourraient être réduites de 12 à 14 % dans le secteur agricole de l’UE, grâce à une augmentation de la matière organique dans les sols et à une réduction de l’utilisation des engrais minéraux. Selon une autre étude, les champs biologiques capturent 450 kg de carbone atmosphérique de plus par hectare que les champs conventionnels, et les stratégies de gestion sociale et écologique utilisées sur les exploitations agricoles bio contribuent au développement d’une « capacité d’adaptation » face aux phénomènes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents.

Il existe en outre un large consensus dans la communauté scientifique sur le fait que l’agriculture biologique améliore la qualité de l’eau et fait baisser les niveaux de pollution. Étant donné qu’aucun engrais minéral n’est utilisé dans ce type d’agriculture, le risque de lixiviation (NDLR: techniques d’extraction de produits solubles par un solvant) est moindre que dans l’agriculture conventionnelle, où ce phénomène constitue un réel danger pour l’environnement.

Les recherches scientifiques sur l’agriculture biologique sont de plus en plus pertinentes et bon nombre des technologies mises au point par le secteur du bio sont désormais adoptées par les agriculteurs conventionnels. Par exemple, le FiBL et l’IFOAM-EU ont récemment publié un rapport sur l’utilisation de méthodes d’évaluation de la durabilité pour encourager tous les agriculteurs – bio ou non – à produire des biens publics dans le cadre de la PAC.

Il est clair que l’agriculture biologique peut jouer un rôle dans la production de biens publics environnementaux, dans l’intérêt des gouvernements nationaux et de leurs citoyens.



> AUTEUR

**Miguel de Porras** est codirecteur de la représentation de l’Institut de recherche de l’agriculture biologique (FiBL) suisse auprès de l’UE. Il représente les bureaux nationaux du FiBL à Bruxelles et axe ses travaux sur la politique agricole commune (PAC) et la réglementation relative à l’agriculture biologique.



> AUTEUR

**Dora Mészáros** est codirectrice de FiBL Europe. Elle représente les bureaux nationaux de FiBL au niveau européen, et elle se consacre en particulier à l’évaluation de la durabilité.



> AUTEUR

**Nicola Love** est assistante de recherche chez FiBL. Elle contribue à la mise en œuvre des projets réalisés au niveau européen.